

RAPPORT DE L'ATELIER DE PRESENTATION DU DOCUMENT D'OBSERVATIONS DE PCQVP – MALI ET LES COMMENTAIRES DES AUTRES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE SUR LE PROJET DE DECRET D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE PORTANT CODE MINIER ET D'ECHANGES SUR LE PROCESSUS ITIE AU MALI

L'an deux mille vingt et le premier juillet, s'est tenu à l'hôtel MILLENIUM un atelier de présentation du document d'observation de PCQVP – MALI et les commentaires des autres membres de la société civile sur le projet de décret d'application de l'ordonnance portant code minier et d'échange sur le processus ITIE.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par :

- Les mots de bienvenue du Président de PCQVP – Mali. Dans son intervention, il a remercié les participants pour avoir répondu à notre invitation. Il dira aussi que cette rencontre se déroule entre acteur de la société civile afin d'améliorer les propositions de PCQVP – MALI. A la fin de l'atelier, le document issu des travaux sera un document consensuel de la société civile et ça nous permettra de mener un plaidoyer auprès de qui de droit.
- Les mots d'ouverture de M. Dramane BOUARE représentant du Président du Haut Conseil des Collectivités (HCC). C'est un grand honneur pour le HCC de lancer les travaux de cet atelier vu l'importance du sujet. Le HCC est convaincu de l'immensité des tâches de la Coalition PCQVP – MALI et sa structure sera toujours à ses côtés pour lui apporter son soutien.

Le premier point des discussions à porter sur :

POINT SUR LA SITUATION DE L'ITIE AU MALI

Sur les six (6) représentant de la société civile au sein du comité de pilotage de l'ITIE, cinq (5) étaient présents.

Depuis deux ans, la société civile est confrontée à des difficultés au niveau de cette structure. En effet les organisations de la société civile siègent au sein du comité de pilotage de l'ITIE pour asseoir la transparence au sein des industries extractives. En 2018, le comité de pilotage a été confronté à des dépenses énormes sans fondements. Les représentants de la société civile se sont manifestés et ce qui a provoqué le départ de la secrétaire exécutive. Mais de 2019 à nos jours

les choses n'ont pas évoluées. Chaque année, l'Etat met à la disposition de l'ITIE pour rien. C'est pour vous dire qu'à la date d'aujourd'hui nous n'avons que le rapport de 2016. Lors du passage du comité international de l'ITIE en 2019, des recommandations ont été faites au Mali mais aucune disposition n'a été prise pour corriger ces insuffisances. Les organisations de la société civile ont tout fait pour rencontrer le Ministre des Mines et du pétrole sans résultat. Ce n'est qu'à la dernière minute que le ministère a réagi à notre demande d'audience et cela a coïncidé avec la démission du gouvernement et cette rencontre n'a pas eu lieu faute de décideur pour la rencontre. C'est le 08 juin 2020 que les organisations de la société civile ont adressé une correspondance au ministre des mines pour lui notifier la suspension des représentants de la société civile dans le comité de pilotage de l'ITIE avec ampliation au Premier Ministre et à l'Assemblée Nationale.

REACTIONS DES PARTICIPANTS

- **Issaga FOFANA : AMDH.** Il faut passer par les moyens forts en organisant une conférence de presse afin d'informer l'opinion nationale sur la pratique au sein du secrétariat exécutif de l'ITIE. Normalement le secrétaire général du Ministère doit pouvoir vous rencontrer puisqu'il a plein pouvoir pour la gestion des affaires courantes. Ça c'est la plaie des autorités maliennes ; encourager la mauvaise gestion et l'impunité.

- **Nouhoum KEITA : journaliste.** Il faut faire un mémorandum pour informer largement l'opinion nationale et internationale. Au cas où le Mali est sanctionné, les gens vont se demander qu'est – ce que la société civile a fait pour dénoncer ou pour éviter cette suspension ? Il faut rendre public les difficultés. Pourquoi il n'y a pas de rapport depuis 2016 ?

REACTIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ITIE :

- Pour la sélection du consultant qui doit faire le rapport ; aucun membre du secrétariat n'est associé à cette sélection. Le choix est fait entre les DFM des départements ministériels. Le premier consultant qui faisait les rapports a été abandonné au profit d'un cabinet au Sénégal.
- Le grand problème, c'est l'absence d'un mécanisme de suivi / évaluation au niveau de l'ITIE.

- La Banque Mondiale s'était engagé à financé le comité de pilotage pour l'élaboration d'un rapport mais nous ignorons le montant accordé par la Banque Mondiale.
- L'année dernière, nous avons été informés par le département que la société civile dispose d'un montant pour mener ses activités mais nous avons refusé de prendre cet argent.

Dramane BOUARE : HCC. La difficulté entre les OSC et le secrétariat permanent est due à la mauvaise gouvernance. Moi je demande à la société civile d'accepter de rencontrer le secrétaire général du ministère des mines et du pétrole.

Mme Nana TOURE : SECO – ONG. Moi je pense qu'il faut passer par les moyens forts. Je suis d'accord avec mes deux prédécesseurs pour organiser une conférence de presse.

Abdoul Wahab DIAKITE : Président PCQVP – MALI. Je retiens qu'il faut organiser une conférence de presse. Nous allons prendre les dispositions pour communiquer avec l'opinion nationale et internationale.

Après ces réactions ; le point suivant a porté sur :

DOCUMENT D'OBSERVATIONS DE PCQVP – MALI.

Ledit document a été présenté par M. Tiémoko Souleymane SANGARE : secrétaire général de PCQVP – MALI (voir document de présentation).

A la suite de cette présentation, les participants ont fait des contributions et posé des questions de clarification.

CONTRIBUTIONS ET QUESTIONS

1 – KEITA Cheick Oumar : CAD – MALI. Les rôles sont à trois niveau ; l'Etat, les Communautés et les Sociétés minières. Je crois qu'on doit élaborer un plan de compensation.

- Est – ce que les industries minières et les orpailleurs contribuent à alimenter le fonds de développement ?
- Existe – t- il un mécanisme de gestion des conflits ?

2 – Addé SAYE : Cabinet Dofiné. - C'est une bonne chose d'impliquer les OSC dans les négociations des conventions.

- Aucune mention n'est faite par rapport à la renégociation des conventions minières.
- Oui pour les sanctions mais elles doivent être proportionnelles aux dommages causés.

3 – Seydou YALCOUYE : CADE – MALI. - Il y a absence totale de mesures par rapport au travail des enfants dans le document.

- Aussi il y a une méfiance entre les chefs des clans dans les villages et les représentants de l'Etat. Il existe un antagonisme entre ces deux structures. Il est donc nécessaire de formaliser les relations entre eux.
- Les affrontements au niveau des zones frontalières. Il y a lieu de prévoir quelque chose pour la gestion de ces conflits. Pourquoi ne pas songer à une gestion transfrontalière de l'orpillage ? Il faut sécuriser les villages par rapport aux déplacements.

4 - Mme Nana TOURE : SECO – ONG. – quelles sont les dispositions pratiques pour avoir accès aux informations.

- Dans l'article 85 ; il est question de réhabilitation pourquoi les orpailleurs traditionnels ne peuvent pas réhabiliter ? Il est important de prendre des mesures pour réglementer cette pratique.

5 – Souleymane DEMBELE : CAD – MALI. – depuis longtemps nous insistons sur la façon d'attribuer les titres, je pense que c'est l'occasion d'insister pour que les communautés et les OSC soient impliquées dans les commissions d'attribution des titres. Une synergie d'actions est indispensable dans ce sens. Les OSC doivent se battre pour sauver les communautés.

6 – Bocar TRAORE : SINET Sarl. – il y a un besoin pressant d'harmoniser les codes. Le secteur de l'eau n'est pas pris en compte. L'eau est un intrant dans la production minière. On ne produit pas de l'or s'il n'y a pas d'eau. L'eau est un patrimoine. Il y a un manque de concertation transversale entre les départements ministériels. Il faut prendre en compte les dispositions du code de l'eau. Les sociétés minières utilisent une grande quantité d'eau dans l'exploitation minière. La problématique de la gestion de l'eau est centrale dans la production de l'or mais il n'y a aucune disposition concernant l'utilisation de l'eau. Ceux qui prélèvent l'eau, qui l'utilisent doivent

payer en fonction de la quantité d'eau utilisée. Il faut instaurer un mécanisme de suivi / évaluation de l'utilisation de l'eau. L'eau doit être prise en compte dans le code minier.

7 – Issiaka SANOGO : ITIE. - Quel est le devenir de ce décret. On peut faire un sondage auprès de l'Assemblée Nationale.

- Est – ce qu'il ne faut pas trouver un moyen pour que le code de 2019 soit un code référentiel ? il faut limiter les codes à un seul.
- Définir les matériels et équipements dans le décret en plus des définitions qui sont dans le code.
- Mettre en place un comité de suivi depuis le début du projet.
- N'est – il pas possible de remplacer la Banque Mondiale par une Banque de droits maliens ?
- Quelles stratégies pour prendre en compte nos préoccupations ?

8 – Issa KANOUTE : j'ai l'information que le code a été ratifié par l'AN. Le gouvernement n'est pas obligé de soumettre le document d'application à l'AN. Il faut mener un lobbying pour prendre en compte nos préoccupations.

9 – Amadou Issa GUINDO : INPS. Dans le document il n'y a pas mention de la sécurité sociale. Au niveau de l'INPS on avait envisagé de commencer la sensibilisation pour montrer l'importance de ce volet.

EXPLICATIONS DE PCQVP – MALI

- Le décret est signé par plusieurs responsables.
- Oui par rapport à la chronologie des numéros, nous allons revoir puisque de 191, on va directement à 193 en sautant 192.
- Il existe des fonds de réhabilitations, il faut donc accompagner les collectivités pour la prise en charge des réhabilitations.

Avant de clore ; le Président a remercié les participants pour la pertinence des contributions et la Coalitions s'engage à engager des échanges avec ceux qui ont fait des propositions pour voir comment insérer ces propositions dans le document final.

Bamako, le 1^{er} juillet 2020

Le Rapporteur

Issaga FOFANA

